

PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU 30 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente du mois de Mars à 20h 15, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT ANDRE LE PUY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Jean ACHARD, Maire. Le quorum de 10 est atteint.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2023

PRESENTS : Jean ACHARD, Patrick DEMMELBAUER, Josselyne GILLIER, Pascal BERGER, Michèle ABERLENC, Gilbert DUFRANE, Philippe LECHEVALIER, Christiane RIGAUD, Anne JULLIEN, Daniel DEMIZIEUX, Joseph FAURE, Annick CHAUMIER,

POUVOIRS : Jean-Luc DEVOUCOUX : pouvoir donné à Patrick DEMMELBAUER, Christian ABERLENC : pouvoir donné à Michèle ABERLENC, Emilie CHEVALLIER : pouvoir donné à Anne JULLIEN, Sébastien CHAMP : pouvoir donné à Pascal BERGER, Patricia PIOTEYRY : pouvoir donné à Annick CHAUMIER

ABSENTES : Aurélie MARTORELL, Audrey CARVALHO.

SECRETAIRE ELUE POUR LA DUREE DE LA SESSION : Christiane RIGAUD

ORDRE DU JOUR :

1 - Vote des taux des impôts directs 2023

APPROBATION PROCES-VERBAL REUNION DU 14 MARS 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

1 - VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2023

Josselyne GILLIER, Adjointe aux finances présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Josselyne GILLIER propose d'augmenter les taux de 0.5%

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 2 voix contre et 2 absentions

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 8.70 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.78%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31.19 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

COMMENTAIRES

1 - Vote des taux des impôts directs 2023

Vote : 2 abstentions Gilbert DUFRANE et Christiane RIGAUD

2 contres : Annick CHAUMIER et Patricia PIOTEYRY (pouvoir donné à Annick CHAUMIER)

Il est indiqué qu'il faudra voter une taxe sur les logements vacants en septembre 2023.

INFORMATIONS DIVERSES

PLU : La révision est suspendue. En attente du PLUI de la CCFE.

Il ne sera prévu qu'un PLU simplifié qui ne nécessite pas d'enquête publique.

Le PLUI devra être validé en 2026.

Au niveau de la CCFE, l'architecte est compétent également pour conseiller les collectivités.

Vandalisme des toilettes de l'église : tout a été réparé.

Fermeture des urgences de l'hôpital de Feurs : pas de demande de délibération pour l'instant.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

URBANISME (Patrick DEMMELBAUER)

Énumération des demandes d'urbanisme : clôture, modificatif division terrain, modificatif permis construire, panneaux photovoltaïques,

VOIRIE (Pascal BERGER)

Travaux rue de St Cyr : les dernières non conformités concernant l'assainissement et les eaux pluviales ont été levées.

Travaux d'enfouissement des réseaux secs : travaux prévus entre début mai et fin octobre.

Nettoyage des avaloirs : il sera réalisé la semaine prochaine par la SAUR.

Chemin de la Liège : Enfouissement d'une ligne basse tension en cours.

Balayage des rues : le contrat de balayage a été renégocié : un balayage de la commune aura lieu en mars puis uniquement la RD en juin et octobre. En décembre, le balayage de la RD est pris en charge par la carrière DELAGE.

2023/17

COMMUNICATION (Michèle ABERLENC)

Une animation vidéo sera organisée pendant les vacances d'avril avec les enfants.
L'espace jeune sera réouvert pendant les vacances d'avril de 14 h 30 à 17 h 30.

JEUNESSE (Jean ACHARD)

Conseil d'école du mardi 28 mars : Les délégués de classe étaient présents.
A été abordé le projet de la construction de la résidence sénior à côté de l'école.

Prochain Conseil Municipal : mardi 11 Avril

Jean ACHARD
Maire



Christiane RIGAUD
Secrétaire de séance

Absente le 11/04/23

Date de mise en ligne : 13/04/2023